

Questions orales

Je sais que le ministre se préoccupe tout autant que moi de cette question. Pourrait-il dire à la Chambre si, d'après lui le CN Marine pourrait, à l'instar des autres grandes sociétés agir d'une façon qui prouve qu'il se désintéresse totalement du sort de la population et de l'économie de la région de l'Atlantique?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, le CN Marine a son siège social à Moncton depuis un bon nombre d'années maintenant, et aucun déménagement n'est prévu. Le CN Marine compte par ailleurs un certain nombre de bureaux de district qui lui permettent de s'acquitter de ses responsabilités de façon plus efficace. Le seul changement envisagé dernièrement sera d'établir un bureau de contentieux d'assurance à Halifax, ce qui exigera le transfert de sept employés de Moncton. Le service du contentieux se trouve à Halifax, tandis que celui des règlements est à Moncton. Quand les sept employés du service des règlements ont été engagés on les avait prévenus qu'ils devraient passer au service du contentieux à Halifax pour assurer une administration plus efficace.

● (1200)

La base d'opération et le port d'attache des services côtiers de Terre-Neuve se trouvent à Saint-Jean, comme c'est le cas depuis quelque temps, et on ne projette pas d'apporter de changement au mode d'organisation ni aux effectifs. Voilà qui répond probablement à la question du député.

M. McCauley: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre s'il est vrai que le président du CN, M. Bandoen, a déclaré à un comité permanent de la Chambre en avril 1978, qu'une partie de l'administration, sinon toute, déménagerait à Saint-Jean, Terre-Neuve, et que d'autres déménagements projetés de Moncton à Halifax n'ont été évités que par l'intervention du ministre?

M. Howie: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu les instances du député, et j'ai eu vent de rumeurs d'un déménagement complet de CN Marine de Moncton à Halifax. Je me suis informé, et on m'a assuré que CN Marine ne songeait pas à déménager. Je le répète, CN Marine compte des bureaux de district et des employés pourront de temps à autre être transférés. Je ne suis pas au courant de la déclaration de M. Bandoen, car je n'assistais pas à la séance du comité où il l'aurait faite.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES**LES MESURES PROPRES À CRÉER DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT**

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné le sérieux ralentissement dans l'industrie du bâtiment dans la région métropolitaine de Toronto qui pourrait vraisemblablement faire perdre leur emploi et leur maison à plusieurs centaines de travailleurs, le gouvernement est-il maintenant disposé à mettre en œuvre le plan élaboré par le gouvernement précé-

[M. McCauley.]

dent, de concert avec la communauté régionale de Toronto et la province d'Ontario, à céder des terrains appartenant à l'État et à fournir une aide financière, afin de permettre l'aménagement d'un centre de congrès en Ontario qui fournirait immédiatement 2,500 emplois dans le secteur du bâtiment et peut-être jusqu'à 10,000 autres dans le secteur de l'hôtellerie, tout en contribuant de façon sensible à réduire le déficit du commerce international et du tourisme?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentante de sa question. Le gouvernement étudie très activement la question, et je crois que nous annoncerons très bientôt une décision à cet égard.

* * *

[Français]

L'EMPLOI**ON DEMANDE SI LE MINISTRE EST D'ACCORD AVEC LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT COSSETTE SUR LES DÉBARDEURS DE QUÉBEC**

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, j'adresse ma question au ministre des Transports ou à son collègue, le ministre d'État aux Transports. Étant donné que le Rapport Cossette recommande l'abolition du tiers des 365 emplois de débardeurs dans le port de Québec, le ministre pourrait-il dire à la Chambre, premièrement, s'il est d'accord avec ces recommandations, et deuxièmement, ce que le gouvernement entend faire pour protéger les emplois de ces travailleurs?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le rapport, mais c'est une question que j'aborderai avec mon collègue, le ministre du Travail. Je pense que cela se fera dans l'esprit de la motion qu'a présentée le député aujourd'hui à la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement.

* * *

[Français]

QUESTIONS OUVRIÈRES**ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT D'UN TERMINUS FORESTIER DANS LE PORT DE QUÉBEC**

M. Louis Duclos (Montmorency): Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si le gouvernement va favoriser l'établissement d'un terminus forestier dans le port de Québec, afin que tous les débardeurs du port puissent conserver leurs emplois?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Bien entendu, monsieur l'Orateur, nous sommes disposés à envisager toute proposition ou initiative qui assurerait le maintien des emplois. C'est une chose dont je discuterai avec mon collègue, le ministre du Travail.